



**ACQUISITION DE
LA PARCELLE
D 373
HAMEAU DES
CLOTS**

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2020/12

L'an deux mil vingt, le huit avril, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9 heures, en audioconférence, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : dix

Date de convocation du Conseil municipal : 3 avril 2020

PRESENTS : MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy

PRESENTS A DISTANCE : GONON Florence, PINATEL François

ABSENTS : MIALON Delphine (pouvoir à BEAUME Hugues), GIRAUD Roger (pouvoir à MICHEL Bernard), VIN Daniel (pouvoir à PINATEL François)

Secrétaire de séance : BEAUME Hugues

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acheter la parcelle cadastrée D 373 située au hameau des Clots.

Cette acquisition permettra de régulariser la propriété foncière du refuge communal et d'entreprendre les travaux de mise aux normes sécurité incendie du bâtiment avec la création d'un escalier de secours permettant d'évacuer l'étage.

Les propriétaires ont donné leur accord par courrier en date du 28 janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'acquérir la parcelle n° 373 section D, d'une superficie de 77 m², au prix total de mille cent quatre-vingt-dix euros,

DIT que l'acte authentique sera établi par Maître Laurent MAGNIN, Notaire à Chatillon-sur-Seine (Côte d'Or),

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

